

Présidence	:	Schnyder Jacques
Membres	:	Affolter Vincent, Alves Florence, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Charpié Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Flotron Pascal, Fromaigeat Nolwenn, Jolicorps Alexandre, Mérillat Emy, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Raetzo Ismaël, Raetzo Jennifer, Salerno Patricia, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Utermann Marc, Villos Franco, Weber Loïc, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
Admin. des finances	:	Beuchat Charles-André
1ère Vice-Présidente	:	Bouchat Julie
2ème Vice-Présidente	:	Doriot Géraldine
Scrutateurs	:	Charpilloz Eric, Moeschler Cédric
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

01.0303 Sessions

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Raetzo Pierre-Michel, Vice-maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Blaesi Stève, Furer Josian, Affolter Grégory, conseillers communaux.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. Le Président rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Les scrutateurs seront MM. Cédric Moeschler et Eric Charpilloz.

Le Président informe du courrier de démission de M. Laurent Blanchard du Conseil général au 31.12.2023, qui sera remplacé par M. Jämes Nicolet dès le 1er janvier 2024. Il informe de la démission de Mme Murielle Chevrolet de la Commission Bien Vivre à Valbirse. Le Président félicite M. Cédric Berberat pour son élection au Conseil communal.

Le Président informe avoir reçu une motion (PLR), une interpellation (HSV) et deux questions orales (PS & sympathisants et UDC & sympathisants). Il clôt le registre des dépositions.

Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet.

Le Président constate, après appel, que 30 membres sont présents. Le quorum est atteint.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2024 :
 - a) Présidence
 - b) Première vice-présidence
 - c) Deuxième vice-présidence
 - d) Deux scrutateurs
5. Approbation d'un crédit de CHF 634'300.00 pour le remplacement des fenêtres au Collège de Malleray
6. Budget 2024

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière
- c) Approbation du budget du compte global 2024
- 7. Modification du règlement communal sur les sapeurs-pompiers Moron
- 8. Prendre connaissance du rapport de la Commission d'accompagnement Chemenay 11 concernant le décompte final
- 9. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- 10. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse
- 11. Dissolution de la Commission Bien Vivre à Valbirse
- 12. Informations de la Commission scolaire
- 13. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
- 14. Informations du Conseil communal
- 15. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
- 16. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023

01.0351 Procès-verbaux

M. Jacques Schnyder, Président, demande si le procès-verbal du 18 septembre 2023 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 18 septembre 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

M. Jacques Schnyder, Président, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2024

01.0341 Bureau du Conseil général

- a) Présidence
- b) Première vice-présidence
- c) Deuxième vice-présidence
- d) Deux scrutateurs

M. Jacques Schnyder, Président, rappelle les bases légales pour l'élection des membres du Bureau. Pour la présidence, il a reçu une proposition d'HSV, à savoir Julie Bouchat. Il n'y a pas d'autre proposition. Pour la première vice-présidence, le Président a reçu une proposition de la Liste libre, à savoir Patricia Salerno. Il n'y a pas d'autre proposition. Pour la deuxième vice-présidence, le Président a reçu une proposition de l'UDC et sympathisants, à savoir Alexandre Jolicorps. Il n'y a pas d'autre proposition. Pour les deux places de scrutateurs, le Président a reçu deux propositions: Eric Charpiloz (PS et sympathisants) et Nolwenn Fromaigeat (PLR & sympathisants). Il n'y a pas d'autres proposition.

DÉCISION: Julie Bouchat est élue à la Présidence du Conseil général 2024 par 30 voix.

DÉCISION: Patricia Salerno est élue à la première vice-présidence du Conseil général 2024 par 29 voix.

DÉCISION: Alexandre Jolicorps est élu à la deuxième vice-présidence du Conseil général 2024 par 29 voix.

DÉCISION: Eric Charpiloz et Nolwenn Fromaigeat sont élus scrutateurs du Conseil général 2024 par 28 voix.

Le Président félicite les personnes élues. Il clôt ce point.

5. Approbation d'un crédit de CHF 634'300.00 pour le remplacement des fenêtres au Collège de Malleray

04.0445 Collège primaire

M. Jacques Schnyder, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Josian Furer.

M. Josian Furer, conseiller communal, fait cette déclaration: "Vous avez tous pu prendre connaissance du document concernant ce projet, je ne le relirai pas ici. Cependant je vous donne quelques précisions:

- Le planning qui vous est présenté dans le rapport est prévisionnel. Il dépendra énormément du temps que prendra la demande de permis. C'est seulement lors de cette procédure que le Service des monuments historiques rendra son rapport final. C'est également à ce moment-là que nous connaissons le montant des subventions accordées par le SMH. A ce jour, aucune estimation n'a pu nous être communiquée par ce service.
- Ce chantier est bien sûr soumis à la législation sur les marchés publics et vu le montant, c'est un appel d'offres type « procédure ouverte » qui sera utilisé pour ces fenêtres.
- La soumission devra être préparée avec grand soin et nous avons la chance de pouvoir travailler avec M. Bühler, collaborateur au bureau Kipfer, qui est contremaître menuisier et qualifié pour cette tâche. Il s'agira d'être très précis dans le libellé des détails des fenêtres.
- Il va sans dire que la direction de l'école sera associée à la préparation du programme des travaux.
- Pour finir, on pourrait penser qu'il ne s'agit que d'un remplacement standard de fenêtres et que le temps fut bien long pour soumettre ce crédit au CG. Les services techniques et le Conseil se sont attaqués à ce dossier en début d'année déjà mais il a fallu plusieurs allers-retours et séances entre la commune et le SMH pour aboutir au projet qui vous est soumis ce soir."

M. Jacques Schnyder, Président, donne la parole à Grégory Affolter, président de la Commission des finances, pour le préavis de cette commission puisque le crédit dépasse les CHF 300'000.00.

M. Grégory Affolter, Président de la Commission des finances, indique que la Commission des finances donne un préavis positif à ce crédit.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion.

Mme Matilde Monnerat, HSV, fait cette déclaration: "HSV se positionne favorablement au changement des fenêtres du collège. Nous comprenons l'urgence de réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des enfants et d'améliorer l'aspect phonique qui permettra aux élèves et aux professeurs une meilleure qualité de travail. Cependant, le rapport peu détaillé du Conseil communal nous laisse sur un peu sur notre faim. En effet, il nous manque des précisions sur la vision d'ensemble du projet de rénovation du collège avec un échéancier établi sur les prochaines années pour aboutir à la rénovation complète.

Nous sommes aussi inquiets sur le plan technique. En effet, nous craignons qu'au moment où il faudra procéder à d'autres travaux comme l'isolation complète, que les coûts augmentent liés à des imprévus, car remplacer des fenêtres sur un si vieux bâtiment pourrait amplifier ou décaler des problèmes de condensation et d'humidité. Nous regrettons que cet aspect « technique » ne figure pas non plus dans le rapport.

Et pour terminer, aucun argument ne nous explique les raisons qui ont motivé le Conseil communal d'utiliser la totalité du fonds du climat. Il y aura certes une économie de chauffage. Mais sans toucher à l'isolation de la toiture, des murs intérieurs et des plafonds du sous-sol, cette économie ne justifie pas que l'intégralité du fonds y soit consacrée."

M. Marc Utermann, au nom du Bureau de la Commission scolaire, informe que la Commission scolaire n'a pas pu se réunir depuis le 6 novembre et la réception du rapport. Mais le Bureau de la Commission scolaire soutient ce crédit et remercie le Conseil communal pour les travaux effectués dans ce projet.

M. Vincent Affolter, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Tout d'abord le groupe PLR et sympathisants remercie l'exécutif et tout particulièrement le conseiller communal en charge du dossier pour le travail fourni et pour l'excellent rapport. Rapport qui a l'avantage d'être encore augmenté de photos et illustrations d'époque de notre belle école.

Notre groupe va approuver le crédit pour le remplacement des fenêtres au collège de Malleray. Remplacement qui est urgent et prioritaire pour le bien-être de nos écoliers/ères et de leurs enseignants/tes. Car c'est avant tout de cela dont il s'agit, du bien-être de celles et ceux qui passent leurs heures en salle de classe et qui devront vivre avec les fenêtres choisies.

Mais ce sont surtout les « ordres » du Service des monuments historiques qui doivent être suivis. On n'arrête pas le progrès, dit le proverbe, bien au contraire, ici, on le rembobine de plus d'une centaine d'années. Car revenir à un vitrage à croisillons de fenêtres à trois battants d'une peinture bicolore n'était certainement pas un besoin des utilisateurs.

Un écolier ou l'enseignante formulerait plutôt le vœu de pouvoir ouvrir les fenêtres et aérer la classe facilement. Faire un courant, régénérer l'air ambiant, oxygéner les cellules grises sont des éléments autrement plus importants dans une école, que de retourner aux plaisirs esthétiques du début du 20^e siècle... uniquement depuis l'extérieur et superficiellement, qui plus est. Un autre vœu serait très probablement de bénéficier d'une protection solaire efficace. Pour cela des stores extérieurs brise soleil orientables, comme aujourd'hui, sont plus efficaces que n'importe quel store intérieur. Car une fois à l'intérieur, le soleil chauffant a déjà fait son office dans cet air stagnant et moite de trente respirations asphyxiantes. De plus, essayez d'ouvrir une fenêtre avec un store intérieur, pas très pratique.

Deux besoins latents, donc, la régénération d'oxygène en classe et le blocage efficace du soleil ont peu de poids face aux réjouissances de retrouver le bon vieux temps.

Le bon vieux temps que nous avons d'ailleurs un peu perdu, lorsque les fenêtres d'aujourd'hui et les stores verts extérieurs actuels avaient été justement installés. Peut-être avons-nous perdu le bon vieux temps, mais nous avons à moindre frais trouvé le bon sens !"

M. Franco Viloz, Liste libre, fait cette déclaration: "Le projet global de rénovation des bâtiments scolaires ayant été refusé par les citoyens de Valbirse, il appartient au Conseil communal de reprendre le dossier. Le statu quo et/ou l'immobilisme n'est pas la réponse à la problématique des rénovations nécessaires des bâtiments scolaires.

Tirailé entre le besoin de faire face à l'urgence et la situation financière de la commune, le Conseil communal nous propose le remplacement des fenêtres de l'école primaire de Malleray. Le saucissonnage de la rénovation n'est concevable que s'il est intégré dans un concept global. Certes le rapport dit que la rénovation ultérieure du bâtiment ne mettra pas en péril les nouvelles fenêtres ; nous l'espérons vivement.

La Liste libre fait confiance au Conseil communal, remercie le conseiller communal chargé du dossier et soutiendra donc cette rénovation mais elle attend l'échéancier englobant évidemment toutes les étapes de la rénovation globale."

M. Jacques Schnyder, Président, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le crédit de CHF 634'300.00 pour le remplacement des fenêtres au Collège de Malleray est accepté à l'unanimité.

6. Budget 2024

08.0111 Budget annuel

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux

b) Approbation du taux de la taxe immobilière

c) Approbation du budget du compte global 2024

M. Jacques Schnyder, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Grégory Affolter, également Président de la Commission des finances.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, remercie M. Charles-André Beuchat, administrateur des finances, pour son travail. Il rappelle que le Conseil communal propose l'acceptation de la quotité d'impôt et du taux de la taxe immobilière inchangés ainsi que le budget qui fait état d'un excédent de revenus de CHF 6'018.00 au compte global et de CHF 29'568.00 au compte général. Il relève que la Commission des finances donne un préavis positif pour l'acceptation du budget.

M. Grégory Affolter donne des explications sur ce budget et les investissements au moyen d'une présentation projetée à l'écran (annexée à ce procès-verbal).

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion.

M. Jean-Charles Noirjean, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Permettez cette brève rétrospective. Le Conseil général, dans sa séance du 25 janvier 2021, avait approuvé de transférer le bâtiment de la piscine du patrimoine administratif au patrimoine financier pour une valeur de CHF 429'220.00. Pour rappel, la vente ou la cession d'un bâtiment du patrimoine

administratif est impossible car il est lié à une tâche publique, ce qui n'est pas le cas d'un bâtiment du patrimoine financier. En même temps, de transférer, sous réserve du référendum facultatif, la propriété à la société anonyme Piscine couverte d'Orval SA pour CHF 1.00 symbolique. A cette même séance, il avait également approuvé une dépense périodique de CHF 158'509.00, également sous réserve du référendum facultatif, pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA. Il s'agissait de la participation estimée de Valbirse au déficit de la société anonyme à constituer. Le montant avait été calculé sur la base du budget 2021 et du plan des investissements pour les dix prochaines années.

Je lis mot pour mot ce qui était écrit dans les conclusions du rapport du Conseil communal à l'attention du Conseil général : *"La vocation de la piscine est régionale ou du moins dépasse largement le cadre de Valbirse; cette infrastructure doit être gérée comme une entreprise car elle est confrontée à un environnement concurrentiel. Il faut pour cela disposer d'un conseil d'administration compétent (je répète, d'un conseil d'administration compétent !) et doté de réelles compétences décisionnelles."*

Il est pour le groupe UDC et sympathisants évident que le transfert de la propriété de biens publics à des acteurs privés doit conduire à une optimisation des performances économiques. Notamment en termes d'efficacité opérationnelle, d'innovation, de réduction du fardeau financier, d'amélioration de la qualité des services et enfin d'allocation plus efficace des ressources. C'est dans cette idée que le groupe UDC et sympathisants avait soutenu le projet en 2021. Conscient toutefois que cette société n'arriverait pas à atteindre le seuil de rentabilité, il attendait toutefois une diminution des coûts, in fine de la quote-part de Valbirse pour les années futures.

La société anonyme Piscine couverte de l'Orval SA, constituée le 6 mai 2021 avec un capital-actions de CHF 500'000.00 devait dès lors tendre à l'objectif attendu par les actionnaires, en l'occurrence les communes partenaires.

Or, force est de constater qu'après deux ans d'activités nous avons une participation inscrite au budget 2024 de CHF 247'555.00, ce qui fait CHF 89'046.00 soit 56% de plus que le premier déficit prévisionnel approuvé en 2021. Alors qu'à ma connaissance, aucuns travaux de rénovation ou d'entretien n'ont été entrepris. Ce n'est pas acceptable!

Le groupe UDC et sympathisants demande donc des éclaircissements au Conseil communal sur l'augmentation de notre participation 2024 et, dans tous les cas, nous demandons que la commune se positionne à la prochaine assemblée générale des actionnaires en rappelant le mandat qui a été confié au conseil d'administration. Notamment qu'en aucun cas la participation des actionnaires au déficit est un blanc-seing!"

M. Grégory Affolter, conseiller communal, fait cette déclaration: "D'une manière générale le Conseil communal est conscient du problème et partage une grande partie de l'analyse. La piscine a des excédents de charges trop élevés, notamment dans ce budget. Une recherche de solutions doit être trouvée. Pour le budget 2024, ces charges supplémentaires viennent d'un constat du conseil d'administration, à savoir qu'il fallait renforcer la sécurité autour des bassins. Il faut un garde-bain autour des bassins, alors que jusqu'à aujourd'hui nous avons une solution un peu plus pragmatique puisque le garde-bain était au bord du bassin pour autant qu'il ne soit pas appelé pour d'autres tâches. Ce souci des finances de la piscine est partagé par d'autres actionnaires. Une recherche d'idées et de solutions pour redynamiser la piscine et augmenter les recettes sera faite. Donc nous sommes conscients et c'est un des points rouges de ce budget 2024. Et, effectivement, il n'y a pas encore de travaux prévus dans le budget, ce sera certainement discuté l'année prochaine."

M. Jean-Charles Noirjean, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe UDC et sympathisants remercie l'administration communale, plus spécifiquement son administrateur des finances, pour la transparence des coûts par position dans le budget qui nous a été soumis. Toutefois, au compte 3636.01, il s'agit des subventions octroyées aux organisations privées à but non lucratif, nous avons constaté une très grande disparité des montants des subventions

octroyées aux sociétés qui vont de CHF 500.00 à CHF 17'500.00. Y aurait-il des sociétés plus importantes que d'autres ? Le groupe UDC et sympathisants aimerait des éclaircissements sur quels critères objectifs le Conseil communal se base pour l'octroi de ces subventions."

M. Stève Blaesi, conseiller communal, fait cette déclaration: "La subvention de CHF 17'500.00 figurant dans le budget pour le Tennis-Club n'est pas inscrite correctement puisqu'il y a CHF 7'500.00 de subvention et CHF 10'000.00 d'amortissement des courts. En ce qui concerne l'attribution des subventions, il y a un règlement qui définit les critères pour leur octroi. On peut vous transmettre ce règlement, mais chaque société sait à quelle sauce elle va être mangée et combien elle recevra."

M. Maxime Ochsenbein, à titre personnel, fait cette déclaration: "Le télésiège sera, on l'espère, utilisé en été et en hiver. De ce fait il sera soumis à davantage d'utilisations que par le passé. Dans le budget 2024 il y a CHF 50'000.00 dans les investissements, mais il n'y a pas de réserve ou de fonds spécial pour l'entretien. Selon la convention signée il est clairement mentionné que la commune est responsable de financer la partie technique. Donc je souhaite savoir s'il ne serait pas nécessaire de mettre en place un fonds spécial pour l'entretien du télésiège."

M. Grégory Affolter, conseiller communal, fait cette déclaration: "Des discussions ont eu lieu au niveau technique concernant le télésiège et celles-ci n'ont pas pu être intégrées au niveau du budget 2024. A ce titre un crédit additionnel a été voté par le Conseil communal pour le changement de la moitié des "archets" car c'est le point le plus urgent. Il y a une vision à plus long terme qui a été abordée, notamment en ce qui concerne les pylônes. Cela sera intégrée dans la planification financière. Par contre il n'y aura pas de provision ou de fonds spécial; nous avons déjà assez de fonds spéciaux. Ce sera un investissement comme un autre."

M. Jacques Schnyder, Président, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 2.0 est acceptée par 30 voix.

DÉCISION: Le taux de la taxe immobilière de 1.5 ‰ est accepté par 30 voix.

DÉCISION: Le budget du compte global présentant un excédent de revenus de CHF 6'018.00 est accepté par 30 voix.

7. Modification du règlement communal sur les sapeurs-pompiers Moron

07.0005 Règlement du service de défense

M. Jacques Schnyder, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, indique que le règlement a été mis à jour selon le règlement-type du canton. Il rappelle les deux principaux changements par rapport à maintenant. 1. Il est proposé de permettre, sur base volontaire, de faire partie du corps des pompiers au-delà de l'âge légal (50 ans), soit jusqu'à 55 ans. 2. Intégration de la double incorporation, donc avoir la possibilité de faire appel à des sapeurs pompiers non domiciliés à Valbirse mais travaillant sur le territoire communal.

Il n'y a par contre pas de changement au sujet de la manière de calculer la taxe d'exemption.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La modification du règlement communal sur les sapeurs-pompiers Moron est acceptée à l'unanimité.

8. Prendre connaissance du rapport de la Commission d'accompagnement Chemenay 11 concernant le décompte final

04.0458 Chemenay 11 Voirie et sapeurs-pompiers

M. Nicolas Curty, Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11, indique que suite à la fin des travaux il présente le décompte final établi par la Commission d'accompagnement. Le décompte final effectif sera présenté par le Conseil communal lorsque toutes les factures auront été payées. La Commission constate que les travaux sont terminés, que les factures ont été émises (exception : Engel), que quelques points de suivis minimes sont encore ouverts (gérés par l'architecte).

En ce qui concerne le volet financier, M. Nicolas Curty indique que le crédit total voté est de CHF 1'950'394.84 et que les dépenses engagées et/ou payées se montent à CHF 1'895'032.00. Une moins-value de CHF 55'362.84 est enregistrée par rapport au crédit total voté. Donc par rapport au crédit initial on se retrouve avec un dépassement de CHF 845'032.00.

Les prochaines étapes : la Commission continuera d'assurer le suivi des derniers éléments du chantier durant les mois à venir; sa dissolution, de même que celle de la Commission d'enquête parlementaire, pourront être proposées au Conseil général en 2024.

Au sujet du sinistre inondation du 26 mai 2021, M. Nicolas Curty explique que le solde des dégâts à charge de la commune se monte à CHF 28'722.15. Les assureurs ont, à bien plaisir, proposé de verser CHF 6'100.00 pour solde de tout compte, ce que la Commission a proposé au Conseil communal d'accepter.

M. Nicolas Curty remercie les personnes impliquées à redresser ce dossier depuis deux ans: les membres du personnel communal impliqués dans le projet; les responsables des pompiers et des travaux publics, le Conseil communal, le Conseil général et les membres de la Commission d'accompagnement, respectivement de la Commission d'enquête parlementaire.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président félicite les membres de la Commission d'accompagnement. Le Président clôt la discussion.

9. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données

07.0491 Protection des données

M. Jacques Schnyder, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Juffer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, confirme le rapport et indique qu'il y a encore le registre des fichiers à finir d'élaborer.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion.

10. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

Mme Matilde Monnerat, membre de la Commission Bien Vivre à Valbirse, fait cette déclaration: "Au nom de la Commission Bien Vivre à Valbirse je souhaite faire de la pub pour le temps de l'Avent à Valbirse. Pour commencer une bonne nouvelle: sur les 24 dates, 23 sont prises. En plus de la soirée du 14 décembre organisée par le Bureau du CG, notre commission débutera les festivités le 1er décembre au Carillon à Malleray, à partir de 18h. Des boissons chaudes et des choses à grignoter seront offertes. Nous vous invitons chaleureusement à partager ce moment convivial avec nous!"

M. Jacques Schnyder, Président, complète, en précisant que la soirée du 14 décembre est organisée en collaboration avec le Conseil communal.

11. Dissolution de la Commission Bien Vivre à Valbirse

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Jacques Schnyder, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Stève Blaesi.

M. Stève Blaesi, conseiller communal, confirme le rapport. Il relève que la Commission Bien Vivre sera recréée sous la forme d'une Commission du Conseil communal; ce qui devrait simplifier les processus et les demandes de crédits.

M. Jacques Schnyder, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La dissolution de la Commission Bien Vivre à Valbirse est acceptée par 29 voix et une abstention.

12. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "Je n'ai pas grand-chose à vous communiquer ce soir si ce n'est de vous remercier d'avoir approuvé le crédit au point 5. Nous pouvons aller de l'avant et j'ai toute confiance dans le dicastère des bâtiments dans la négociation qui va s'ensuivre avec les monuments historiques, afin que notre collège puisse avoir de belles fenêtres en 2024, mais surtout des fenêtres fonctionnelles. Et c'est aussi

avec grand plaisir que j'ai parcouru le point 3.2.2 du rapport préliminaire au budget qui stipule notamment que, je cite, «*Dans les bâtiments scolaires, des entretiens importants seront réalisés. Cela concerne notamment le remplacement des fenêtres ainsi que l'aménagement d'une classe pilote ou la réfection d'un étage à l'école primaire de Malleray. Le clocher de l'école primaire de Pontenet sera réparé, de même que la sonnerie de l'école primaire de Bévillard. Toutes ces sommes seront prélevées des préfinancements à disposition* ». Nous savons bien que les dépenses seront échelonnées, mais nous attendons volontiers pour début 2024 un échéancier précis pour les années à venir, tel que cela avait été demandé dans la motion 2023-01.

Je profite à nouveau de la tribune pour rappeler que malgré les appels dans la presse, sur Internet, auprès des parents, auprès des retraités... nous n'avons à ce jour aucune possibilité de mettre sur pied des patrouilleurs adultes pour sécuriser bénévolement les passages piétons à Bévillard et Malleray. Notre nouveau directeur – qui vient du reste de fêter ses 100 jours à la tête de notre école – s'attellera à nouveau à la tâche en espérant cette fois avoir suffisamment de réponses positives pour effectuer un tournus. La commission scolaire vous souhaite de belles fêtes de fin d'année à vous et à vos familles."

M. Jacques Schnyder, Président, clôt ce point.

13. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Christophe Mornod, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration: "Nous voici déjà arrivés au quart de notre présente législature avec la fin de l'année qui approche à grands pas. Une année de mise en train pour la majorité de notre commission qui malgré le peu d'expérience fut rapidement lancée sur les rails grâce aux conseils avisés des membres ayant déjà plus de bouteille, comme on dit dans le jargon.

Les deux audits annoncés lors du Conseil général du 26 juin, à savoir celui des "travaux publics" et celui de "la crèche de Valbirse" vont bon train. Les premières auditions ont eu lieu dès le retour des vacances au début du mois d'août. Je tiens à relever ici la parfaite collaboration et la disponibilité des acteurs concernés par ces audits. Pour l'instant autant pour l'un que pour l'autre nous avons recueilli une multitude d'informations que nous traiterons prochainement. Ne voulant pas placer la charrue avant les bœufs je ne vais pas dévoiler des informations supplémentaires à ce sujet ce soir.

Je tiens également à remercier les membres de la CGS pour m'avoir épaulé durant ce premier exercice. C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que je me réjouis de poursuivre nos activités en 2024."

M. Jacques Schnyder, Président, clôt ce point.

14. Informations du Conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, donne une information au sujet du SSCO. Elle dit avoir demandé au directeur du service, M. Marius Gasser, de rédiger un rapport sur ce qui a été entrepris en 2022 et 2023 suite à l'audit. Elle lit ce rapport: "Après une année 2022 quelque peu mouvementée, ponctuée par la démission du directeur en place à fin 2022, le

SSCO a entamé une mue importante en 2023, sous la houlette du duo de direction qui se partage le poste à mi-temps: Marius Gasser, directeur et Joëlle Paupe, directrice-adjointe. A fin 2023, on peut parler d'une situation pleinement stabilisée, avec un turnover faible, mais aussi et surtout une reconnaissance de la part des instances de décision et de contrôle spécifiques à l'aide sociale et aux curatelles enfants/adultes qui font à ce jour du SSCO un service cité comme exemple dans le Jura bernois. Plusieurs décisions importantes, voire stratégiques, viennent corroborer ces faits. Nous y reviendrons.

1. Décisions stratégiques mises en place en 2023 (elles sont au nombre de 5) :

- Réorganiser le service par secteurs : aide sociale / protection des adultes / protection de l'enfance/ secrétariat :

Suite à l'audit d'organisation effectué au printemps 2022, cette réorganisation était préconisée. Les responsables de secteur ont été sélectionnés en interne et mis en place dès le 1^{er} janvier 2023. Afin d'être pleinement cohérent, les collaboratrices – mélangées jusque-là – ont été regroupées par secteur : aide sociale et accueil-secrétariat au 1^{er} étage, protection des adultes et de l'enfance au second où se trouve également la direction.

- Relation avec les partenaires :

Les interactions entre assistantes sociales et leurs « hiérarchies » techniques sont suivies individuellement par les responsables de secteur respectifs et par la direction, le cas échéant. L'enjeu était notamment de couper court à toute polémique naissante sur telle ou telle remarque parfois perçue comme désobligeante et de privilégier le contact direct avec l'interlocuteur concerné. Aujourd'hui, le SSCO ne rencontre aucun problème important avec des structures comme l'APEA et est même souvent cité en exemple. Récemment des collaboratrices d'un autre service sont venues interroger nos « bonnes pratiques » en la matière. L'effort ne doit pas moins se poursuivre car des éléments d'incompréhension peuvent intervenir régulièrement.

- La culture d'entreprise SSCO :

Le service avait, fin 2022, un besoin urgent de retrouver du sens, certains événements ayant partiellement traumatisé le personnel. Une certaine distance s'était installée avec les instances communales, peut-être en lien avec les conclusions formulées dans le rapport de la commission de gestion.

Un groupe de travail dont l'objectif a été d'élaborer un « système de valeurs SSCO » a présenté son travail à la mi 2023. L'intérêt de cette démarche consistait à associer l'ensemble du personnel à la construction d'un cadre dont tout un chacun doit être le garant. Ce travail a été salué par les réviseurs cantonaux de l'aide sociale lors de leur pré-rapport d'audit en octobre dernier.

- L'autonomie du SSCO en matière RH :

Si le SSCO est bien un service communal au sens administratif, son mode de fonctionnement et son financement, son terrain d'action et les instances auxquelles il doit rendre compte ne sont pas « communaux ». D'où sa spécificité qui a pu amener un certain nombre de réflexions sur un fonctionnement plus autonome sur le plan RH.

Le 21 septembre 2023, le Conseil communal de Valbirse a instauré le principe de l'autonomie RH du SSCO en modifiant son ordonnance d'organisation dans ce sens (art. 53 Oo). Concrètement, un certain nombre de tâches gérées jusque-là par la commune ont été internalisées au SSCO. Il s'agit notamment de la gestion des dossiers du personnel, des descriptifs de fonction, de la gestion des présences et des absences ou encore du mode d'évaluation des prestations. Une fonction d'assistante de direction (à 20%) est dédiée à ces tâches.

- La nouvelle organisation de la direction :

Le mandat du directeur actuel prendra fin le 30 juin 2024. D'ici là une nouvelle direction sera mise en place. Le poste de direction sera mis au concours à hauteur de 60%, sachant que les 40% restants sont répartis entre l'assistante de direction (gestion administrative RH) et les différents responsables de secteur (responsabilité opérationnelle). Il n'y aura plus de direction adjointe mais une suppléance sera organisée.

2. Les principaux défis de 2024

Il s'agit, pour 2024, de consolider ce qui a été mis en place, notamment par une meilleure maîtrise des processus dans chaque secteur. Il nous est également demandé de mettre en place un système de contrôle interne, ce à quoi nous travaillons déjà (environnement de contrôle, gestion des risques).

Mais ce n'est pas tout. Il a été demandé aux services sociaux du Jura bernois de se positionner pour la prise en charge centralisée de la surveillance des familles d'accueil et des mamans de jour non affiliées. Le SSCO s'est porté candidat avec un autre service du Jura bernois.

En août 2023, la décision de l'Office des mineurs est tombée, suite à un entretien approfondi avec les deux directions. C'est le SSCO qui a été choisi et qui va donc renforcer son secteur protection de l'enfance dans ce sens. Il s'agit d'environ 120 dossiers nouveaux à suivre. Le choix du SSCO a été privilégié du fait de la spécialisation par secteur notamment ; le SSCO étant le seul service bénéficiant de cette (nouvelle) organisation. Il s'agit, de manière indirecte, d'une reconnaissance explicite de l'opportunité du choix de la spécialisation. Il faut préciser qu'un critère était toutefois indispensable pour cette spécialisation : à savoir la taille critique du service (au moins 14 ETP).

Au-delà de ce choix qui confère au SSCO un premier volet de prestations centralisées au sein du Jura bernois, il est à noter que le service se positionne de manière opportune quant à une éventuelle future régionalisation de tout ou en partie des prestations sociales au niveau Jura bernois, idée qui fait son chemin à Berne, ce d'autant plus que nous sommes à la veille d'une décision « historique » à savoir le choix d'un progiciel de gestion des dossiers unique pour tout le canton (projet NFFS).

C'est aussi la raison pour laquelle la future organisation de la direction a du sens en mettant l'accent sur la spécialisation par secteur afin de permettre un développement adapté des compétences par secteur, la polyvalence montrant ses limites dans un domaine où le contexte législatif, réglementaire et normé évolue constamment.

3. Remerciements

La direction du SSCO tient à remercier ici le Conseil général, le Conseil communal et l'Autorité sociale de l'avoir accompagnée de manière sereine dans les transformations préconisées et d'avoir ainsi permis aux collaboratrices et aux partenaires de travailler dans un souci de cohérence et de respect, pour le bien ultime de nos bénéficiaires."

Joëlle Braun Monnerat ajoute qu'au nom des Autorité de Valbirse, elle tient à remercier vivement M. Marius Gasser et Mme Joëlle Paupe pour leur professionnalisme remarquable. Tout le personnel du SSCO est très reconnaissant de leur investissement."

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, donne une information au sujet de l'extinction de l'éclairage communal de 0h30 à 5h30. Il informe que l'économie réalisée grâce à cette mesure se monte à CHF 9'110.00 sur une année (coûts de CHF 31'450.00 pour la période du 01.10.2021 au 30.09.2022 et de CHF 22'340.00 pour la période du 01.10.2022 au 30.09.2023), soit une économie de 29%. Le Conseil communal discutera pour définir si la mesure perdure, cas échéant si c'est de la même manière.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, donne une information au sujet du point de rencontre d'urgence. Il précise qu'elle fait suite à une question posée lors d'un précédent Conseil général par Eric Charpié. Il fait cette déclaration: "Le projet Points de rencontre d'urgence (PRU) de l'Office fédéral de la protection de la population vise la mise en place, à l'échelle nationale, d'antennes communales pour la population ayant besoin d'aide et de protection en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Le canton de Berne prévoit lui aussi la création d'un réseau de PRU sur l'ensemble de son territoire. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) a défini le nombre d'antennes et élaboré une base de planification en vue de déterminer leurs sites.

Chaque antenne dispose d'un équipement de base, remis par l'OSSM. Étant donné qu'il s'agit de matériel de protection civile, il est distribué par l'OSSM aux organisations de protection civile (OPC) concernées. Afin qu'il soit disponible rapidement en cas d'évènement, il est entreposé sur le site du PRU ou à proximité immédiate de ce dernier. La responsabilité en matière d'entretien, de maintenance et d'utilisation appropriée du matériel revient à l'OPC. Ces tâches sont réglées dans le plan de maintenance et de fonctionnement et sont assurées de préférence avec le concours du personnel communal. Fait partie du matériel, entre autres, un «petit» groupe électrogène de secours d'une puissance continue de 1800 W.

Le PRU de Valbirse se situe à Champ-Martin. Le matériel est entreposé dans l'abri PC. La halle de Champ-Martin est le lieu de rassemblement pour la population en cas de catastrophe. Deux parkings, permettant le parcage de 80 voitures, sont à disposition.

Il a été proposé à la commune de Champoz d'être intégrée au PRU de Valbirse. Par courriel reçu ce jour même, le Conseil communal de Champoz a décidé de s'organiser eux-mêmes le cas échéant."

M. Jacques-Henri Jufer, maire, donne une information au sujet de la Tour de Moron. Il donne connaissance d'un communiqué de presse qui sera diffusé ce soir: "Tour de Moron : les regards tournés vers l'avenir. A l'initiative de l'exécutif de Valbirse, une rencontre s'est tenue récemment entre des représentants du Conseil communal et du Conseil de fondation de la Tour de Moron. Elle faisait suite aux contacts informels entre les deux organes depuis mai 2022 et l'effondrement de plusieurs marches de l'édifice.

Pour les autorités locales, l'objectif de cette séance consistait à réaffirmer leur attachement envers la Tour, sonder les intentions du Conseil de fondation et évoquer la suite.

Le Conseil communal prend acte et comprend que le Conseil de fondation souhaite attendre la fin de la procédure judiciaire pour s'exprimer et évoquer concrètement l'avenir. Il se réjouit néanmoins de constater que ses membres se projettent dans le futur en ébauchant des pistes pour la reconstruction de cet emblème régional en gardant la perspective d'intégrer des apprentis.

Cette séance a aussi permis d'échanger sur les attentes actuelles et futures de la Commune envers le Conseil de fondation et vice-versa. Les deux entités sont pleinement conscientes que les réflexions ne doivent pas attendre la fin de la procédure judiciaire pour être menées, que ce soit pour la reconstruction de la Tour ou pour d'autres éléments comme le chemin d'accès ou le projet de pavillon par exemple.

L'exécutif local a profité de cette rencontre pour réitérer sa reconnaissance envers les initiateurs du projet de l'époque et tous les apprentis qui y ont œuvré. Il a rappelé combien la population s'est appropriée cet ouvrage au fil des années. A ce titre, il est confiant dans le fait que ce profond attachement, populaire et institutionnel, sera toujours présent voire renforcé lorsque la reconstruction deviendra une réalité.

Conscient qu'il est nécessaire de faire preuve à la fois d'ambition et de patience, le Conseil communal veut voir l'avenir de la Tour de Moron avec optimisme."

M. Jacques Schnyder, Président, demande s'il y a des questions au sujet de ces informations. Tel n'est pas le cas. Il clôt ce point.

15. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jacques Schnyder, Président, informe avoir reçu une motion et une interpellation. Il donne la parole à Mme Julie Bouchat, première vice-présidente.

Mme Julie Bouchat, première vice-présidente, donne la parole à M. Jacques Schnyder pour le groupe PLR et sympathisants.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, développe une motion déposée ce soir et intitulée Centrale solaire photovoltaïque communautaire. Celle-ci demande au Conseil communal d'évaluer la faisabilité d'une centrale solaire photovoltaïque communautaire. La motion sera publiée sur le site de la commune et envoyée aux élus.

Mme Julie Bouchat, première vice-présidente, redonne la parole à M. Jacques Schnyder, Président, pour le cours de la séance.

M. Jacques Schnyder, Président, donne la parole à M. Ismaël Raetzo, pour le groupe HSV.

M. Ismaël Raetzo, HSV, développe une interpellation déposée ce soir et intitulée Stratégie pour la protection du climat. Elle demande au Conseil communal de renseigner sur les questions suivantes: 1. Pour donner une suite à l'approbation du règlement sur le fonds du climat, HSV demande au Conseil communal de présenter un plan d'action avec des mesures concrètes pour la protection du climat. 2. Un calendrier avec les différentes étapes que le Conseil communal prévoit de réaliser ces prochaines années. Cette interpellation sera publiée sur le site de la commune et envoyée aux élus.

M. Jacques Schnyder, Président, clôt ce point.

16. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Jacques Schnyder, Président, informe avoir reçu deux questions orales. Il donne la parole à M. Frank Bigler, PS et sympathisants.

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Le Parti socialiste et sympathisants avait posé une question au Conseil général du 26 juin concernant les travaux à la rue du Temple. Il nous avait été répondu que les piétons auraient un passage (un accès) en toute sécurité avant ou juste après les vacances d'automne scolaires. Malheureusement, à ce jour, il y a toujours un panneau interdisant le passage. Voici nos questions : Est-ce que le chantier ne suit pas sa planification ? Est-ce qu'il est possible d'organiser un accès pour les piétons avec toutes les règles de sécurité dans un délai le plus court possible ? Quand un bâtiment est en rénovation, même au milieu d'une ville, on n'interdit pas l'accès aux piétons dans toute la rue sur une période aussi longue."

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, indique que le retard est dû à quelques détails avec le raccordement du nouveau bâtiment construit. Dernièrement on a demandé à fermer le passage car entre cette semaine et la semaine prochaine la couche finale d'enrobé sera posée. Donc encore un petit peu d'attente et il sera possible de marcher à nouveau sur cette belle route.

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, se déclare satisfait de la réponse.

M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants, pose une question au sujet de la convention signée par la commune, l'association BikePark et le Ski-Club au sujet du télésiège. Il demande s'il ne serait pas utile de mieux clarifier les rôles et les responsabilités des uns et des autres. Que

se passe-t-il et quelles sont les responsabilités de la commune si un des utilisateurs devait une fois se blesser grièvement? En cas d'accident et de contentieux juridique, qui porterait la responsabilité; le locataire ou le propriétaire? Il serait souhaitable de définir les responsabilités des uns et des autres dans la prochaine convention pour éviter toute mauvaise surprise.

M. Stève Blaes, conseiller communal, indique que la convention mentionne le Code civil suisse et l'article 679. Il affirme ne pas vouloir attendre la prochaine convention pour clarifier les responsabilités; il demandera à l'administration de se pencher sur une analyse juridique.

M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants, se déclare satisfait de la réponse.

M. Jacques Schnyder, Président, clôt ce point. Il remercie tous les élus pour leur participation. Il indique que la prochaine séance du CG aura lieu le lundi 18 mars 2024. A ne pas oublier la date du 14 décembre pour venir partager la raclette et le vin chaud des Conseils à l'occasion du temps de l'Avent.

Il indique que dans sa fonction de Président du CG, un de ses buts était d'encourager les relations saines et constructives entre le CG, le CC, l'administration communale et la population de Valbirse. Il espère y avoir apporté une contribution positive. Bien que les outils parlementaires aient été relativement peu utilisés cette année, il remercie toutes et tous pour leurs contributions. Un remerciement spécial pour le secrétaire du pv Michael Bassin ainsi que les autres membres du bureau, la chancellerie et l'administration communale.

Le verre de l'amitié est offert à toutes les personnes présentes, avec un grand merci à Christine Schindler pour les douceurs et les pains ainsi qu'aux membres de l'administration pour l'organisation.

Il souhaite à tous de bons vœux de fin d'année.

Mme Julie Bouchat, première vice-présidente, remercie Jacques Schnyder de s'être porté volontaire pour assumer la présidence cette année. Elle relève combien il a mené cette présidence avec compétence et rigueur. Au nom du Bureau et du Conseil général elle le remercie et lui transmet une attention.

Séance levée à 20h30

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Jacques Schnyder Thierry Lenweiter Michael Bassin



The coat of arms of the Commune de Valbirse is a shield divided into four quarters. The top-left quarter is white with three blue wavy lines representing water. The top-right quarter is light blue with three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quarter is white. The bottom-right quarter is light blue. At the bottom of the shield, there are three green leaves or petals arranged in a fan shape.

Commune de Valbirse

Budget 2024

Proposition du conseil communal

(page 37ss du rapport préliminaire)

- Approbation de la quotité d'impôt: 2.0
- Approbation du taux de la taxe immobilière: 1.5 ‰ de la valeur officielle
- Approbation du budget 2024:
 - Compte général : CHF 29'568.00
 - FS (EP, EU, DEC, SD) : **CHF 23'550.00**
 - Compte global : CHF 6'018.00

Compte général

	Budget 2024	Budget 2023	Différence
Charges:	29'190'498.00	31'546'988.00	2'356'490.00
Revenus:	29'220'066.00	31'476'527.00	2'256'461.00
Différence avec budget 2023 :			100'029.00

Différences les plus importantes (groupes de matières) :

- 30 : CH de personnel (EJC, crèche, SSCO) 246'000.00
- 314 : Entretiens divers (routes, bâtiments, etc) 666'000.00
- 400 : Impôts des PP 359'000.00
- 401 : Impôts des PM 365'000.00
- 389/489 : Attributions, prélèvements FS (net) 403'000.00

0 Administration générale

Budget 2024
Charges nettes

Budget 2023
Charges nettes

Comptes 2022
Charges nettes

CHF 1'739'982.00

CHF 1'610'620.00

CHF 1'623'995.16

Différence avec budget 2023

CHF 129'362.00

Raisons :

- **0120.3: Manifestations** CHF 11'000.--
- **0220.3: Traitements du personnel admin. (+2%)** CHF 28'660.--
- **0220.3: Formation et perfectionnement** CHF 10'270.--
- **0220.3: Nouveaux logiciels, hébergement** CHF 46'370.--
- **0220.3/4: Travaux administratifs imputés** CHF 31'300.--

1 Ordre et sécurité publique, défense

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges nettes	Revenus nets	Revenus nets
CHF 145'175.00	CHF 101'009.00	CHF 64'688.10

Différence avec budget 2023 **CHF 44'166.00**

Raisons :

- **1400.4: Emoluments administratifs** **CHF 15'000.--**
- **1620.3: Equipement des abris (lits, matelas)** **CHF 20'000.--**

2 Formation

Budget 2024
Charges nettes

CHF 4'137'542.00

Budget 2023
Charges nettes

CHF 3'829'726.00

Comptes 2022
Charges nettes

CHF 3'845'102.79

Différence avec budget 2023

CHF 307'816.00

Raisons :

- **2120.3: Matériel informatique et iPads** CHF 13'452.--
- **2120/2130: Part aux trait. des enseignants** CHF 81'000.--
- **2170.3: Combustible, énergie** CHF 13'000.--
- **2170.3: Etude sur nouvelle EJC** CHF 100'000.--
- **2170.3: Entretien bâtiments scolaires** CHF 536'548.--
- **2170.4: Prélèvement FS Bâtiments** CHF 397'318.--

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2024
Charges nettes

CHF 546'068.00

Budget 2023
Charges nettes

CHF 456'911.00

Comptes 2022
Charges nettes

CHF 439'878.96

• **Différence avec budget 2023** **CHF 89'157.00**

Raisons :

- **3290/3411: Trav. des cantonniers imputés** **CHF 18'000.--**
- **3412: Téléski/bike park (conseiller techn.)** **CHF 20'302.--**
- **3416.3: Subv. Piscine de l'Orval SA** **CHF 84'555.--**

4 Santé

**Budget 2024
Charges nettes**

CHF 29'475.00

**Budget 2023
Charges nettes**

CHF 26'975.00

**Comptes 2022
Charges nettes**

CHF 23'925.10

Différence avec budget 2023

CHF

2'500.00

Raisons :

- 4330.3: Examens médicaux des élèves CHF 2'500.--**

5 Sécurité sociale

Budget 2024
Charges nettes

CHF 3'676'605.00

Budget 2023
Charges nettes

CHF 3'717'995.00

Comptes 2022
Charges nettes

CHF 3'348'418.72

Différence avec budget 2023

CHF

41'390.00

Raisons :

- **5320.3: Part aux prest. complément. AVS/AI** CHF 74'045.--
- **5451: Crèche Au P'tit Château** CHF 32'240.--
- **5792: Service social Centre-Orval (SSCO)** CHF 70'845.--
- **5799.3: Compensation des CH aide sociale** CHF 5'450.--

6 Transports et télécommunications

Budget 2024
Charges nettes

Budget 2023
Charges nettes

Comptes 2022
Charges nettes

CHF 1'179'617.00

CHF 1'078'260.00

CHF 1'077'237.34

Différence avec budget 2023

CHF 101'357.00

Raisons :

- 6150.3: Machines (élevateur, saleuse, etc.) CHF 54'050.--**
- 6150.3: Entretien des terrains/routes CHF 36'500.--**
- 6291.3: Subventions transports publics CHF 12'311.--**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges nettes	Charges nettes	Charges nettes
CHF 159'012.00	CHF 185'385.00	CHF 116'174.20

Différence avec budget 2023 CHF **26'373.00**

Infos:

<i>Alimentation en eau (perte projetée)</i>	CHF	18'409.--
<i>Traitement des eaux usées (perte projetée)</i>	CHF	12'730.--
<i>Gestion des déchets (bénéfice projeté)</i>	CHF	28'780.--

Raisons :

- **7410.3: Entretien ruisseau, Birse yc amort.** CHF **24'868.--**

8 Economie publique

**Budget 2024
Revenus nets**

CHF 90'350.00

**Budget 2023
Revenus nets**

CHF 86'146.00

**Comptes 2022
Revenus nets**

CHF 2'901.70

Différence avec budget 2023

CHF 4'204.00

Raisons :

- **8500.3: Valbeer's Market (Pontenet) CHF 12'000.--**
- **8506.3: Part. Couronne (Sonceboz) Fin = 2023 CHF 20'000.--**

9 Finances et impôts

Budget 2024
Revenus nets

Budget 2023
Revenus nets

Comptes 2022
Revenus nets

CHF 11'523'126.00

CHF 10'920'735.00

CHF 10'536'518.67

Différence avec budget 2023

CHF 602'391.00

Raisons :

- **9100.4: Impôts PP, rappels, amendes** CHF 362'865.--
- **9100.4: Impôts PM yc partages** CHF 365'000.--
- **9300.3/4: Péréquation financière** CHF 35'657.--
- **9610.3: Intérêts passifs** CHF 74'750.--
- **9900.3: Amortissements supplément.** CHF 68'554.--
- **9990.9: Résultat (excédent de CH/REV)** CHF 100'029.--

9 Finances et impôts

Quelques chiffres...

Désignation	Budget 2024	Comptes 2023 (provisoires)	Budget 2023	Comptes 2022
Impôts sur le revenu PP (année courante)	7 500 505.00	7 225 000.00	7 204 140.00	7 037 500.65
Impôts sur le revenu PP (années antérieures)	250 000.00	200 000.00	250 000.00	179 783.45
Partages d'impôts PP (en faveur Valbirse)	105 000.00	115 000.00	100 000.00	94 918.40
Partages d'impôts PP (à charge Valbirse)	-110 000.00	-110 000.00	-105 000.00	-111 350.30
Impôts sur le bénéfice PM	400 000.00	350 000.00	155 000.00	476 138.20
Partages d'impôts PM (en faveur Valbirse)	202 500.00	450 000.00	82 000.00	161 675.50
Partages d'impôts PM (à charge Valbirse)	-15 500.00	-20 000.00	-15 150.00	-30 568.90
Impôts sur les gains immobiliers	350 000.00	315 000.00	350 000.00	459 528.40
Taxations spéciales	250 000.00	260 000.00	250 000.00	317 928.40
Totaux	8 932 505.00	8 785 000.00	8 270 990.00	8 585 553.80
Différences :	147 505.00	514 010.00	-314 563.80	

RECAPITULATION

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	27 971 142.00	27 977 160.00
Excédent de revenus	CHF		6 018.00
Compte général	CHF	25 469 687.00	25 499 255.00
Excédent de revenus	CHF		29 568.00
FS "alimentation en eau"	CHF	1 000 744.00	982 335.00
Excédent de charges	CHF	-18 409.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	921 770.00	909 040.00
Excédent de charges	CHF	-12 730.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	374 320.00	403 100.00
Excédent de revenus	CHF		28 780.00
FS "service du feu"	CHF	204 621.00	183 430.00
Excédent de charges	CHF	-21 191.00	

Investissements 2024

Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>				485 000.00
Viabilisation les Côtes, Bévillard	498 000.00	285 000.00		
Zone 30 km/h (Malleray sud)		200 000.00		
<u>1404 Terrains bâtis</u>				144 200.00
Rénovation de la scène de la salle communale		144 200.00		
<u>1406 Biens mobiliers</u>				0.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>				175 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	191 000.00	175 000.00		
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>				120 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	131 000.00	120 000.00		
Total investissements :				924 200.00
- dont ceux à charge du compte général				629 200.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				295 000.00

The coat of arms of Valbirse is a shield divided into four quarters. The top-left quarter is white. The top-right quarter is light blue and contains three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quarter is white and features three wavy blue lines representing water. The bottom-right quarter is light blue and contains three green leaves arranged vertically. The text is centered over the shield.

**Le conseil communal
de Valbirse vous recommande
l'approbation
du budget 2024**



Avez-vous des questions ?